

Lanester le 06/11/2020

Le Maire de la Ville de LANESTER
aux
CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Réf. à rappeler : SL/DG/2020-19

Affaire suivie par : Mme Sophie LEFEVRE

Madame, Monsieur, Cher.e collègue,

Les dispositions des articles 42 et 45 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettent aux assemblées délibérantes de se réunir.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la **réunion** du :

CONSEIL MUNICIPAL

LE JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 A 18 H 00
Salle du Conseil Municipal (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville)

Compte tenu du contexte sanitaire et de la limitation des déplacements autorisés, cette réunion se tiendra sans public. Les représentants des médias peuvent être présents.

Elle sera précédée à 17 h 45 d'un hommage à M. Samuel PATY, enseignant en histoire-géographie assassiné le 16 Octobre 2020.

Ordre du jour :

- 1 - Organisation de la séance du Conseil municipal sans public
- 2 - Installation d'un nouveau Conseiller municipal
- 3 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 4 - Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 5 - Adoption du procès-verbal de la séance du 1er Octobre 2020
- 6 - Modification de la composition des commissions municipales
- AMENAGEMENT URBAIN, MOBILITES, TRANSITIONS**
- 7 - Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application des articles 2122-22 et 23 du Code général des collectivités territoriales – exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur les parcelles MEAC au Rohu
- FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, COMMERCE DE PROXIMITE**
- 8 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 9 - Présentation du rapport d'activités 2019 de Lorient Agglomération
- 10 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Comité de suivi de site de l'entreprise Guerbet (complément)

- 11 - Modification du capital de la SEM XSEA et mise à jour du pacte d'actionnaires
- 12 - Admissions en non-valeur sur le budget principal et les budgets annexes de la ville
- 13 - Admissions de créances éteintes
- 14 - Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 et 23 du Code général des collectivités territoriales - ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget de la ville
- 15 - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 16 - Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour les accords-cadres à marchés subséquents relatifs à la fourniture et livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage
- 17 - Décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes

PARTICIPATION CITOYENNE ET ASSOCIATIVE - LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE

- 18 - Boutique de Droit - désignation de représentants au Conseil d'administration
- 19 - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain Kerfrehour-Chataigneraie - autorisations de signature

TRAVAUX - VOIRIE - VEGETALISATION - PROPRETE URBAINE

- 20 - Travaux de réhabilitation et d'amélioration de toitures - Atelier Espaces Verts au Centre Technique Municipal et Centre Gilles Gahinet - demande de subventions
- 21 - Redevance d'occupation du domaine public gaz 2020 (RODP 2020 et ROPDP 2020)

POLITIQUES EDUCATIVES - LOISIRS - ENFANCE - JEUNESSE

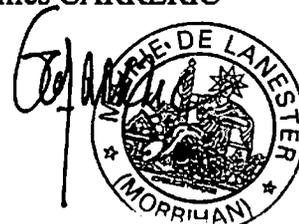
- 22 - Ville Amie des Enfants - intention de candidature 2020/2026
- 23 - Convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'organisation d'un accueil de jeunes au Stud!o
- 24 - Séjour de neige - tarifs 2021

ACTIVITES SPORTIVES

- 25 - Contrat d'objectifs Lanester Handball - saison 2020/2021
- 26 - Fonds pour la promotion du sport - solde 2020 (déplacements, formation, arbitrage, aide au matériel)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher.e Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Gilles CARRERIC



Justification de votre déplacement :

La convocation suffit à justifier le motif du déplacement mais vous devez par ailleurs compléter l'attestation gouvernementale et cocher la case suivante :

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Modalités pratiques pour l'organisation de la séance :

- Mise en œuvre de la distanciation physique entre chaque élu.e et gestes barrières (aménagement de la salle pour l'écartement des places assises)
- Quorum atteint à partir de 18 Elus, chaque élu.e pouvant disposer d'un pouvoir (donné notamment par les élus appartenant aux catégories de personnes à risque).
- Lavage des mains ou au gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle
- Port obligatoire du masque (sauf ponctuellement au cours des prises de parole pour faciliter l'audition et l'enregistrement)
- Usage d'un stylo attribué à chacun et demeurant personnel